

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 20 avril 2019 à 10 heures -

Présents : Madame CHAUVEL Dominique, Maire, Mesdames et Messieurs GROUT-LIMARE Christine, SALLE Joël, MOUQUET Hervé, GABEL Pasquine, COPPENS Jean-Marc, Adjoint Mesdames et Messieurs BARCQ Béatrice, BRUNÉVAL Rémy, ERYUZ Corinne, FABAREZ Thierry, DELANNOY Sylvie, DUJARDIN Isabelle, LEVACHER Marianne, WILLIG William, MORTELECQUE Justine, DUBOS Claude, LASSERON Pierre, CABIN Philippe, DISTANTE Raphaël, LE PAIH Martine, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. LECOINTRE Philippe (pouvoir à Mme CHAUVEL), M. DUMONTIER Philippe (pouvoir à Mme GROUT-LIMARE), M. PLESSIS Hervé (pouvoir à Mme LEVACHER), Mme TORRES Virginie (pouvoir à M. DISTANTE), M. LUYPAERT Jean-Louis (pouvoir à M. LASSERON), M. POILVÉ Alain, Mme MARIE Françoise

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme LEVACHER Marianne a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 18 mars 2019, ont été approuvés.

Délibération n° 2019-04-20/09 : Restauration du tableau d'Albert Le Maignan « Le sommeil de Fra Angelico »

Le conseil municipal, à la majorité, autorise l'association Le Regard Cauchois à entreprendre les démarches de restauration du tableau et à porter le projet de souscription, en son nom, auprès de la Fondation du Patrimoine.

Délibération n° 2019-04-20/10 : Maison Henri IV – Fête du livre pour la jeunesse – Demande de subvention

Le conseil municipal, à la majorité, décide de participer à la Fête du livre pour la jeunesse par le biais d'un événement qui se déroulerait du 10 au 28 juillet 2019, intitulé « Partir en livre », et sollicite auprès des différents partenaires financiers, les subventions prévues à cet effet.

Délibération n° 2019-04-20/11 : Maison Henri IV – Réfection façade & vitraux – Demande de subvention

Le conseil municipal, à la majorité, décide de faire procéder aux travaux de remise en état de la façade et des vitraux de la Maison Henri IV, et sollicite auprès des différents partenaires financiers, les subventions prévues à cet effet.

Délibération n° 2019-04-20/12 : Contribution à l'École Notre Dame de Bon Port – Année 2019

Le conseil municipal, à la majorité, fixe la contribution communale aux charges de fonctionnement de l'école Notre Dame de Bon Port à la somme de 23 920 € pour 2019, et dit que la dépense sera inscrite au B.P. 2019.

Délibération n° 2019-04-20/13 : Ecole Notre-Dame de Bon Port – Attribution d'une subvention pour un séjour en classe de neige

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'attribuer à l'école Notre Dame de Bon Port une subvention exceptionnelle de 1 155 €, afin de financer la participation de 11 élèves valeriquais à la classe de neige à La Clusaz, du 16 au 23 mars 2019.

Délibération n° 2019-04-20/14 : Convention avec le SDIS pour la surveillance de la plage – Saison 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de mise à disposition de personnels brevetés appelés à assurer la surveillance des baigneurs de la plage de Saint Valéry en Caux pour la période estivale 2019.

Délibération n° 2019-04-20/15 : Déclassement de l'ancienne Gendarmerie Boulevard Carnot

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée AD n° 397 et de prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

Délibération n° 2019-04-20/16 : Comptes de Gestion 2018 du Receveur Municipal – Budget annexe Espace Culturel « Le Rayon Vert » et Budget Ville

Le conseil municipal, à la majorité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2019-04-20/17 : Compte Administratif 2018 – Budget annexe Espace Culturel « Le Rayon Vert »

Le conseil municipal, à la majorité, approuve le Compte Administratif 2018 du budget annexe du « Rayon Vert » qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 75 979,71 €, restes à réaliser inclus.

Délibération n° 2019-04-20/18 : Compte Administratif 2018 – Budget Principal

Le conseil municipal, à la majorité, approuve le Compte Administratif 2018 du budget principal Ville qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 574 217,38 €, restes à réaliser inclus.

Délibération n° 2019-04-20/19 : Affectation du résultat – Budget annexe Espace Culturel « Le Rayon Vert »

Le conseil municipal, à la majorité, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice du budget annexe du Rayon Vert.

Délibération n° 2019-04-20/20 : Affectation du résultat – Budget Principal

Le conseil municipal, à la majorité, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice du budget principal Ville.

Délibération n° 2019-04-20/21 : Bilan sur la gestion des biens et des opérations immobilières – Exercice 2018 – Budget annexe et budget principal Ville

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la Ville au titre de l'exercice 2018, tant pour le budget annexe du « Rayon Vert » que pour le budget principal de la Ville.

Délibération n° 2019-04-20/22 : Budget primitif 2019 – Budget annexe Espace Culturel « Le Rayon Vert »

Le conseil municipal, à la majorité, approuve le Budget annexe du Rayon Vert, pour l'exercice 2019, équilibré à 40 338,91 € pour la section investissement et à 653 302,85 € pour la section fonctionnement, soit un budget total de 693 641,76 €.

Délibération n° 2019-04-20/23 : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux des 4 taxes directes locales de la façon suivante :

- Taxe d'habitation	7,69 %
- Taxe foncière (bâti)	9,80 %
- Taxe foncière (non bâti)	24,08 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	8,72 %

Délibération n° 2019-04-20/24 : Budget primitif 2019 – Budget principal

Le conseil municipal, à la majorité, approuve le Budget primitif Ville, pour l'exercice 2019, équilibré à 3 939 693,19 € pour la section investissement et à 5 756 877,11 € pour la section fonctionnement, soit un budget total équilibré à la somme de 9 696 570,30 €.

Délibération n° 2019-04-20/25 : Révision AP/CP – Maison Médicale

Le conseil municipal, à la majorité, approuve la révision de l'AP/CP du programme n° 4 : Maison médicale.

Délibération n° 2019-04-20/26 : Association : Attribution des subventions – Année 2019

Le conseil municipal, à la majorité, fixe pour l'année 2019, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local pour la Ville.

Délibération n° 2019-04-20/27 : Création du Maison de Santé – Subvention des communes

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions proposées par les communes dans le cadre de la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune.

Délibération n° 2019-04-20/28 : Modalités de versement du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les modalités de versement du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) en distinguant les types de congés maladie.

Après quelques informations diverses, Madame la Maire lève la séance à 12 heures 45.

La Maire,

Dominique CHAUVEL